

Modalités de participation

Les formations destinées aux travailleurs des secteurs touristiques sont payantes. Elles peuvent néanmoins être financées via les fonds de formation de vos commissions paritaires ou les services appropriés de vos structures.

Les frais de participation s'élèvent à 90€ TTC/personne/jour (sauf les formations Langues au sein de l'entreprise : 100€/personne/jour).

Pour les associations (asbl) émargeant à la **sous-commission paritaire 329.02 ou 329.03**, votre fonds de formation, le Fonds 4S, vous soutient financièrement dans le cadre de la participation à nos formations.

Qu'il s'agisse de formations courtes ou de formations plus longues, le forfait d'intervention du Fonds correspond aux frais de participation.

Vous bénéficiez donc gratuitement de la formation.

Vous trouverez plus d'informations et les conditions sur le site www.fonds-4s.org ainsi que sur www.attractions-et-tourisme.be.

Pour les entreprises émargeant à la **commission paritaire 218**, le Cdc Tourisme propose des formations gratuites (prises en charge par le CEFORA), sélectionnées et validées par le secteur des AV/TO. La liste de ces formations est disponible sur simple demande.

En ce qui concerne les formations reprises dans ce document, les frais de participation peuvent également être pris en charge par le CEFORA, fonds de formation de la CP 218, **moyennant une demande préalable de votre part.**

Renseignements et informations complémentaires :

Centre de compétence Tourisme – Aline Dufey

Mail : aline.dufey@forem.be

Tél. : 084/22 05 10